Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025128-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2025/0128 **Séance du 11 décembre 2025** Feuillet n° 212

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. MALÉCOT, Mme SECHE, M. COADIC, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme DESBLES, Mme BRIAND, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE.

Représentés : M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. LEVERGNEUX (représenté par M. BERTIN), Mme GRAS, (représentée par Mme GREGOIRE), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE), M. GUIHARD (représenté par M. Mme DE BEAUCORPS).

Excusé : M. HERTEL

Absents : Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : Madame Emmanuelle DE BEAUCORPS

7.5 Finances locales - Subventions
Attribution d'une subvention à l'école Notre Dame pour la garderie et l'étude périscolaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2025/041 du 21 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le versement d'un acompte de l'aide attribuée par la commune pour l'organisation de l'étude et de la garderie de l'école Notre-Dame, calculée sur la base de 60% de la participation versée en N-1 (8 096 €), soit un montant de 4 858 €.

L'état du déficit constaté en fin de l'année scolaire 2024/2025, transmis par l'école Notre-Dame, est de 13 083,63 €, soit 42 378,13 € en dépenses et 29 294,50 € en recettes des familles (contre un déficit de 8095,51 € en 2023/2024 : 39 078,31 € en dépenses et 30 982,80 € en recettes des familles).

Le coût et la part de ce déficit est inférieur à la charge supportée par la commune pour l'organisation de la garderie et de l'étude au sein de l'école Louise Michel. Aussi, il est proposé de voter un complément de subvention, pour la porter à 13 083,63 €, soit un montant de subvention complémentaire de 8 225,63 €, pour compenser l'intégralité du déficit constaté sur l'année scolaire 2024/2025.

M. le Maire précise que l'augmentation du déficit s'explique par une augmentation d'environ cent heures pour le personnel de garderie visant à améliorer la qualité de l'accueil (87 heures le matin et 13 heures le soir), avec un coût horaire qui a un peu augmenté entre les deux années scolaires, ce qui se traduit par une charge supplémentaire de 3 300 €. S'agissant des recettes, M. le Maire indique qu'a été constaté une diminution entre l'année scolaire 2023/24 et l'année scolaire 2024/25 d'environ 1600 €, du fait d'un dysfonctionnement du lecteur de carte, qui a entraîné une perte de facturation.

Il propose que la commune prenne en compte l'augmentation des charges dans la mesure où elles ont contribué à améliorer l'accueil des enfants, considérant que la commune a également procédé de la même façon pour l'accueil périscolaire de l'école Louise Michel, soit 3 300 €. Par contre, considérant que la diminution des recettes est la conséquence d'un problème matériel et de gestion propre à l'organisateur du service, il propose de ne pas prendre en compte la diminution à hauteur de 1 600 €. Aussi il soumet au conseil municipal d'allouer une subvention non pas de 13 083,63 € comme demandé par l'école Notre Dame, mais de 11 484 €.

M. le Maire soumet sa proposition à l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025128-DE

Feuillet n°213

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **DECIDE** 22 voix POUR et une abstention (Emmanuelle De Beaucorps), d'allouer une subvention complémentaire à l'école Notre-Dame pour l'organisation de la garderie et de l'étude d'un montant de 6 626 €, portant ainsi la subvention totale allouée pour l'année scolaire 2024/2025 à 11 484 €, compte tenu du montant de 4858 € attribué lors du Conseil municipal du 21 mars 2025.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE
(ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DE BEAUCORPS